



INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Boulangeoises, Chers Boulangeois,

GESTION DES ORDURES MENAGERES



Le CCAS rappelle qu'une aide au paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) peut être accordée à certains foyers, **sous conditions de ressources**. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, le **revenu annuel imposable**

doit être inférieur à :

- **15 600 € pour une personne seule ;**
- **19 200 € pour un couple.**

Les personnes susceptibles de bénéficier de cette aide sont invitées à **se rapprocher de la mairie afin d'effectuer les démarches**.

Les documents suivants devront être fournis :

- **l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 ;**
- **l'avis de taxe foncière 2026 ;**
- **un relevé d'identité bancaire (RIB).**

N'hésitez pas à contacter la mairie pour tout renseignement complémentaire ou pour vérifier votre éligibilité.

INSCRIPTION DES AFFOUAGISTES POUR LES COUPES DE BOIS



Les inscriptions pour les affouages sont désormais ouvertes ; les habitants souhaitant bénéficier d'une coupe de bois de chauffage sont invités à **s'inscrire auprès de la mairie, jusqu'au 10 octobre**.

⚠ Attention : seules les demandes d'inscription transmises par courrier ou par courriel et dûment signées seront prises en compte. Les demandes non signées ne pourront pas être retenues.

Cette procédure permet d'assurer une **gestion claire et rigoureuse des inscriptions** et d'éviter toute confusion lors de l'attribution des coupes. Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie.

Fermeture de la Boulangerie-Pâtisserie DUHR

Madame et Monsieur Duhr souhaitent informer les habitants de Boulange que la transaction concernant la vente du fonds de commerce de leur boulangerie n'a malheureusement pas pu aboutir, pour des raisons indépendantes de leur volonté. À la suite du départ à la retraite de Monsieur Duhr, ils ne reprendront pas leur activité et sont au regret de devoir laisser leur fidèle clientèle sans successeur.

Après trente années de bons et loyaux services, ils tiennent à remercier chaleureusement les Boulangeoises et les Boulangeois pour leur fidélité, leur confiance et leur soutien. Ils auraient aimé pouvoir partager avec vous un dernier moment de convivialité afin de marquer leur départ, mais les circonstances en ont malheureusement décidé autrement.

RAMASSEZ-VOUS LES CROTTES DE VOS ANIMAUX ?



Les déjections (chien, cheval) sont strictement interdites sur la voie publique, sous peine d'une **amende de 135 €**. Des sacs gratuits sont à votre disposition dans les distributeurs de la commune.

OUVERTURE DU FOYER DES AÎNÉS



Le foyer des aînés est ouvert à toutes les personnes de 65 ans et plus, **le mardi de 14h30 à 17h30 dans la petite salle Riom.**

ENQUÊTE PUBLIQUE



Dans le cadre du projet de réalisation de la **piste cyclable Boulange, Ottange, Rumelange**, une enquête publique se déroulera du **mardi 1^{er} septembre au 30 septembre 2026 inclus**.

Cette enquête porte sur le **transfert d'office dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique**, conformément à l'article L318-3 du Code de l'urbanisme, en vue de

permettre la réalisation de cette piste cyclable.

L'enquête publique est organisée conformément à l'**arrêté municipal N° 2026/57 en date du 11 août 2026**.

Consultation du dossier et recueil des observations

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est également consultable :

- en mairie de Boulange 3 rue des Écoles – 57655 BOULANGE aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet de la commune de Boulange - <https://www.boulange.fr/fr/>

Comment participer à l'enquête ?

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête, mis à disposition en mairie ;
- par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Boulange – 3 rue des Écoles – 57655 ;

- par voie électronique aux adresses suivantes :
- mairie@boulange.fr ou urbanisme@boulange.fr
- par dépôt en mairie, notamment sous pli fermé, à l'attention du commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Vendredi 4 Septembre de 10h à 12h

Mercredi 16 Septembre de 15h à 17h

Mercredi 23 Septembre de 15h à 17h

Dans le cadre de cette enquête publique, les habitants sont invités à **prendre connaissance du dossier et à faire part de leurs observations**.

@ Moselle fibre : Ateliers numériques gratuits à l'école Victor Hugo

Mercredi 23 septembre de 10h à 12h : Introduction à l'intelligence artificielle.

Mercredi 23 Septembre de 14h à 16h : découvrir les services publics.

Mercredi 14 octobre de 10h à 12h : se protéger face aux arnaques.

Mercredi 14 octobre de 14h à 16h : cultiver ses compétences avec PIX.

Inscrivez-vous au : 03 54 48 81 16

DÉPÔTS SAUVAGES : STOP AUX INCIVILITÉS !



La Commune souhaite rappeler que **les dépôts sauvages et l'utilisation abusive des poubelles publiques constituent des incivilités qui ne peuvent être tolérées.**

Il est en effet regrettable que certains administrés utilisent les poubelles publiques pour y déposer leurs **déchets personnels**, alors que celles-ci sont destinées à maintenir la propreté des espaces publics.

De même, les dépôts de sacs, cartons, encombrants et autres déchets **à proximité des conteneurs dédiés au verre et aux vêtements sont malheureusement trop nombreux et récurrents.** Ces comportements dégradent directement l'environnement et l'image de notre commune.

Au-delà de la gêne occasionnée pour les habitants, ces incivilités représentent une charge de travail supplémentaire pour nos agents municipaux qui doivent régulièrement intervenir pour nettoyer et évacuer ces déchets. Elles génèrent également un coût pour la collectivité, donc pour l'ensemble des contribuables.

La Commune rappelle que les espaces publics ne sont pas des lieux de dépôt pour les déchets personnels. Chacun doit utiliser les dispositifs de collecte appropriés et respecter les règles de tri et d'évacuation des déchets.

Le respect de notre cadre de vie est l'affaire de tous. Nous appelons donc chacun à faire preuve de civisme et de responsabilité afin de préserver la propreté et la qualité de vie à Boulangé.

Ensemble, mettons fin à ces incivilités.



RAMASSAGE DES FEUILLES MORTES

Avec l'arrivée de l'automne, les arbres commencent à perdre leurs feuilles. La commune rappelle à cette occasion que **l'entretien des feuilles mortes tombées sur la voie publique incombe aux occupants des propriétés dont proviennent les végétaux.**

Ainsi, lorsque les feuilles de vos arbres ou plantations se retrouvent devant votre habitation, sur le trottoir, dans les caniveaux ou sur la chaussée, **leur ramassage et leur évacuation relèvent de votre responsabilité.** Cette obligation concerne **tout occupant d'un terrain ou d'une habitation**, qu'il soit propriétaire, locataire ou usufruitier.

Pour les immeubles en copropriété, cet entretien relève généralement du **syndic ou de la personne chargée de l'entretien des parties communes.**

Nous vous remercions de votre vigilance et de votre civisme afin de contribuer à maintenir **les trottoirs et les voies publiques propres et sécurisés pour tous.**

TAILLE DES HAIES ET DES ARBRES



La Commune constate que **de nombreuses haies, branches et plantations** situées en limite de propriété empiètent sur les trottoirs, **réduisant parfois leur largeur et gênant la circulation des piétons.**

Nous invitons chaque propriétaire et occupant à **vérifier régulièrement l'état de sa végétation et à procéder aux tailles nécessaires**, afin que les trottoirs restent pleinement dégagés et accessibles à tous.

Il est important de veiller notamment à ne pas gêner le passage des **piétons, des personnes à mobilité réduite, des poussettes et des autres usagers.**

La Commune souhaite privilégier une démarche de prévention et de sensibilisation et espère ne pas avoir à adresser de **courriers individuels de mise en conformité** aux administrés concernés.

Enfin, pour préserver de bonnes relations de voisinage, nous vous invitons également à **entretenir régulièrement les haies et arbres mitoyens**, afin d'éviter que les branches et végétaux ne débordent sur la propriété voisine.

Un geste simple et régulier permet de préserver la sécurité et l'accessibilité.



REPAS OU COLIS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés animé par Laurence Barbazange aura lieu le dimanche 11 octobre 2026 à 12h à l'Espace Riom.

Toutes les personnes de 65 ans et plus sont invitées.

Seuls les Boulangeois(es) de 70 ans et plus, ne pouvant assister au repas des aînés peuvent s'inscrire pour recevoir un colis festif en fin d'année.

Le retrait des colis aura lieu en mairie entre le 14 décembre et le 18 décembre 2026.

Inscription en mairie avant le 27 septembre 2026 à l'aide du bulletin ci-dessous :

Bulletin d'inscription : Repas des aînés ou colis de fin d'année 2026

- ☐ J'ai 65 ans et plus et je souhaite participer au repas du dimanche 11 octobre 2026.
- ☐ J'ai 70 ans et plus, je ne peux pas participer au repas et souhaite recevoir un colis de fin d'année.

NOM : PRÉNOM :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :57655 BOULANGE

TEL : MAIL: